VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance publique

du Conseil Communal du 05 mars 2026

La séance se tient à la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville de Bouillon

Présents : Mme Anne GERARD, Présidente ;

Mmes et MM. Marie-Julie NEMERY, Bourgmestre ;

Denis ROULEFF, Bertrand GOBERT, Pol DE WACHTER &

Justine SERSON, Echevins ;

Cyprien CACHBACH, Aurore POLET, Aline PENOY, Joël PONCELET,

Willy NOIZET, Elodie CHANTINNE, Pauline MAZIERS,

Aurélie POCHET, Geoffroy GODART, Claudia PONCIN &

Mireille MANANT, Conseillers Communaux ;

Mme Stéphanie DE WACHTER (Présidente du CPAS – voix consultative)

Nicole PIROTTE, Directrice générale f.f.

La Présidente ouvre la séance à 20h00

SÉANCE PUBLIQUE

1. Administration

1. PV du 29.01.2026 :

Approuve par 16 OUI et 1 ABSTENTION (Mme P. Maziers) le PV de la séance du Conseil communal du 29.01.2026

2. Conseil de Police

Constat de non-validité de l'installation de Mme Aurélie Pochet – Désignation d'un nouveau Conseiller de Police effectif

Le Conseil communal

Approuve à l'UNANIMITÉ le constat de non-validité de Mme Aurélie Pochet et la désignation de M. Willy Noizet en tant que Conseiller de Police effectif

3. Règlements

M. Xavier Leclere, fonctionnaire sanctionnateur de la Province, entre en séance.

3.1. Présentation et transmission du projet de Règlement Général de Police harmonisé de la Zone de Police Semois et Lesse

Intervention de M. Noizet (Opposition) **:** *« Que devient l'article 77 relatif aux déjections d'animaux sur la voie publique adopté lors du Conseil communal du 27 mars 2025 ? ».*

M. X. Leclere : « Ce point est repris dans le chapitre 5. Le Règlement général de Police harmonisé encadre la sécurité, la propreté et la salubrité publiques. Mails il faut savoir que plus on est précis, plus il est compliqué d'établir la matérialité des faits.»

Le Conseil communal, après en avoir délibéré,

Approuve par 14 OUI et 3 ABSTENTIONS (M. Noizet, Mmes Pochet et Maziers) le Règlement Général de Police harmonisé de la Zone Semois et Lesse

Motivation de l'abstention :

M. Noizet : « Mesdames, Messieurs, Je vais m'abstenir sur ce document. J'entends la volonté de simplifier et d'harmoniser. Sur le principe, c'est défendable. Mais pour moi, simplifier ne peut pas vouloir dire se priver d'outils. Or, ce texte me donne le sentiment qu'on a surtout cherché à alléger, sans aller au bout de la logique : celle qui consiste à conserver, noir sur blanc, les leviers nécessaires pour que la commune continue à agir efficacement sur le terrain. Je pense qu'il était possible d'adopter un cadre commun de zone tout en maintenant, par des annexes ou des dispositions complémentaires, certaines règles locales utiles, précises, et surtout opérationnelles pour les agents. Aujourd'hui, cet équilibre n'est pas suffisamment garanti. Et quand on retire de la précision, on retire souvent de la capacité d'action — ou on rend l'action plus contestable. Je ne voterai donc pas contre, parce que je ne veux pas bloquer une démarche d'harmonisation. »

3.2. Règlement général de police - proposition de révision du règlement relatif aux camps de vacances

Le Conseil communal, après en avoir délibéré,

Approuve par 14 OUI et 3 ABSTENTIONS (M. Noizet, Mmes Pochet et Maziers) la proposition de révision du règlement relatif aux camps de vacances

3.3. Règlement général de police – proposition de révision du règlement relatif aux terrasses

Le Conseil communal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'UNANIMITÉ la proposition de révision du règlement relatif aux terrasses

M. Xavier Leclere, fonctionnaire sanctionnateur provincial, quitte la séance.

4. Comptabilité

4.1 Arrêté ministériel réformant le budget 2026 de la Ville de Bouillon

Le Conseil communal a pris connaissance de l'arrêté ministériel réformant le budget 2026 de la Ville de Bouillon

4.2 Retour Tutelle indexation CVA (Cout Vérité Assainissement)

Le Conseil communal prend acte du retour de la Tutelle concernant l'indexation CVA (Coût Vérité Assainissement)

5. Personnel

5.1. Recrutement d'un Brigadier au service « Forêt/Promenades » (H/F/X), régime contractuel, à raison d'un temps plein, sous contrat à durée déterminée en vue d'un contrat à durée indéterminée : Fixation des conditions d'accès aux emplois et les épreuves, de l'offre d'emploi, de la commission de sélection, de la description de fonction, des formalités de publications des appels à candidatures, de la constitution d'une réserve de recrutement et lancement de la procédure de recrutement

Le Conseil communal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'UNANIMITÉ le recrutement d'un Brigadier au service « Forêt/Promenades » (H/F/X), régime contractuel, à raison d'un temps plein, sous contrat à durée déterminée en vue d'un contrat à durée indéterminée

5.2. Recrutement d'un ouvrier au service « Voirie » (H/F/X), régime contractuel, à raison d'un temps plein, barème E2, sous contrat de remplacement à durée indéterminée : Fixation des conditions d'accès aux emplois et les épreuves, de la commission de sélection, de la description de fonction, des formalités de publications des appels à candidatures

Le Conseil communal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'UNANIMITÉ le recrutement d'un ouvrier au service « Voirie » (H/F/X), régime contractuel, à raison d'un temps plein, barème E2, sous contrat de remplacement à durée indéterminée

5.3. Recrutement d'un(e) employé(e) administratif(ve) au sein du service « Comptabilité » (H/F/X), régime contractuel, à raison d'un temps plein, barème D4, sous contrat à durée indéterminée : Fixation des conditions d'accès aux emplois et les épreuves, de la commission de sélection, de la description de fonction, des formalités de publications des appels à candidatures, de la constitution d'une réserve de recrutement et lancement de la procédure de recrutement

Le Conseil communal, après en avoir délibéré,

Approuve par 10 OUI et 7 NON (Opposition) le recrutement d'un(e) employé(e) administratif(ve) au sein du service « Comptabilité » (H/F/X), régime contractuel, à raison d'un temps plein, barème D4, sous contrat à durée indéterminée

5.4. Rapport de l'exercice 2025 relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Le Conseil communal, après en avoir délibéré,

Approuve par à l'UNANIMITÉ le rapport de l'exercice 2025 relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

6. Agent Constatateur

Bien-être animal – actions communales et subsides 2026

Le Conseil communal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'UNANIMITÉ les actions communales et subsides 2026 pour le bien-être animal

7. Convention

7.1.Ville de Bouillon / asbl La Source : convention pour la mise à disposition d'un local communal

Le Conseil communal, après en avoir délibéré,

Approuve par à l'UNANIMITÉ la convention entre la Ville de Bouillon et l'asbl La Source pour la mise à disposition d'un local communal

7.2. Association de projet Ardenne méridionale : reconduction et modifications statutaires

Le Conseil communal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'UNANIMITÉ la reconduction de la convention avec l'association de projet Ardenne méridionale ainsi que les modifications statutaires proposées

7.3. Convention relative au règlement provincial d'aide à l'entretien des cours d'eau de troisième catégorie pour les Communes - Marché conjoint occasionnel

Le Conseil communal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'UNANIMITÉ la convention relative au règlement provincial d'aide à l'entretien des cours d'eau de 3eme catégorie fixant la subvention en nature plafonnée à 20 000 euros TVAC par Commune sur une période de quatre ans sur un montant maximum de travaux de 40 000 euros

8. PCS

Modifications du Plan d'Actions 2020 -2026 du Plan de Cohésion sociale (PCS)

Le Conseil communal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'UNANIMITÉ les modifications du Plan d'actions 2020-2026 du PCS

Divers :

1) Mme Stéphanie De Wachter, Présidente du CPAS, concernant les bassins de vie :

« *Il est prévu de changer complètement l'organisation du secteur du logement en Wallonie. La Ministre Neven porte une réforme qui vise à ne plus travailler commune par commune mais à organiser le territoire en grands ensembles cohérents appelés ' bassins de vie '. Bouillon serait dans un bassin comportant 28 communes. Les communes doivent se positionner avant la fin du mois si pas d'accord avec la proposition.* »

2) M. Noizet (Opposition) : « Quid des travaux de l'école de Noirefontaine ? »

L'Echevin des Travaux B. Gobert répond : « Le chantier est actuellement en cours. Le couvreur a terminé la toiture plate à l'arrière du bâtiment. Le ferronnier a fabriqué le

garde-corps, qui est actuellement en traitement. Dès que les conditions météorologiques le permettront, la pelouse sera réalisée dans la cour. »

3) M. Noizet (Opposition) concernant la réunion sur le frelon asiatique :

« Je voudrais remercier les échevins présents, l'éco-conseillère de la Ville de Bouillon et ainsi que la personne du Parc naturel de l'Ardenne méridionale, pour la réunion qui a eu lieu concernant le piégeage du frelon asiatique à destination des apiculteurs. Les échanges ont été très utiles et ont permis de mieux préciser les bonnes pratiques ainsi que la coordination à mettre en place sur le terrain. Par ailleurs, plusieurs particuliers m'ont déjà demandé des informations. Une session d'information destinée aux citoyens est-elle prévue ? »

L'Echevin de l'Environnement, P. De Wachter précise qu'une séance d'information à destination des citoyens aura lieu le 02 avril à 19h00 à la salle La Caïolire.

4) M. Noizet (Opposition) concernant un projet de fusion entre communes :

« Nous avons pris connaissance, via la presse, qu'au moins une rencontre aurait déjà eu lieu concernant un projet de fusion. Une inscription budgétaire existe pour cette étude de faisabilité. Avez-vous désigné un prestataire pour ce dossier de fusion ? Si oui, peut-on obtenir le cahier des charges (CSC/CSD) et le contenu précis de la mission demandée ? Quels sont les différents scénarios actuellement à l'étude ? Restez-vous sur une fusion Bertrix, Paliseul, Bouillon ? Ou d'autre pistes sont envisagées ? Prévoyez-vous une interpellation citoyenne ou une consultation du public sur ce dossier ? Allez-vous proposer une commission de suivi composée de membres du Conseil communal ? »

La Bourgmestre Nemery répond : « Un montant a été inscrit en BI pour initier une étude mais à ce stade, aucun prestataire n'a encore été désigné. Le futur cahier des charges et le contenu de la mission vous sera communiqué. Il me parait important que le Conseil communal soit informé en temps et en heure de l'avancement de ce dossier. A l'heure actuelle, l'étude de fusion ne concerne que Bertrix, Paliseul et Bouillon car cette étude se fait sur base volontaire. Notre souhait est de garantir une communication aux citoyens et au Conseil communal mais nous n'en avons pas, à ce stade, déterminer les modalités. »

Il est 21h20.

La présidente lève la séance.

Par le Conseil,

La Directrice générale f.f., La Bourgmestre,

N. PIROTTE M.-J. NEMERY